



## Fiche n°3

### Pourquoi un débat sur la précarité alimentaire au CNA ?

#### Qu'est-ce que le CNA ?

##### Le CNA en bref

Le **Conseil national de l'alimentation (CNA)** est un lieu de d'échange et de débat entre les représentants de toutes les personnes qui travaillent d'une manière ou d'une autre dans ce qu'on appelle la « chaîne alimentaire ». C'est-à-dire que l'on y retrouve à la fois des personnes qui portent la voix d'agriculteurs, d'artisans, d'industriels, de distributeurs (supermarchés etc.) mais aussi de consommateurs par exemple.

On l'appelle parfois "Parlement de l'Alimentation", car les personnes que rassemble le CNA sont très variées et qu'il organise des débats citoyens sur certains sujets.

Le CNA produit des documents qui sont appelés « avis » et qui **formulent des recommandations destinées au gouvernement et à la société dans son ensemble.**

Pour la mandature 2020-2023, le CNA est présidé par **M. Guillaume Garot**, député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire.

Il a notamment porté une loi qui vise à obliger certains supermarchés (parmi d'autres acteurs) à faire don des produits alimentaires invendus à des associations d'aide alimentaire, plutôt que de les détruire.



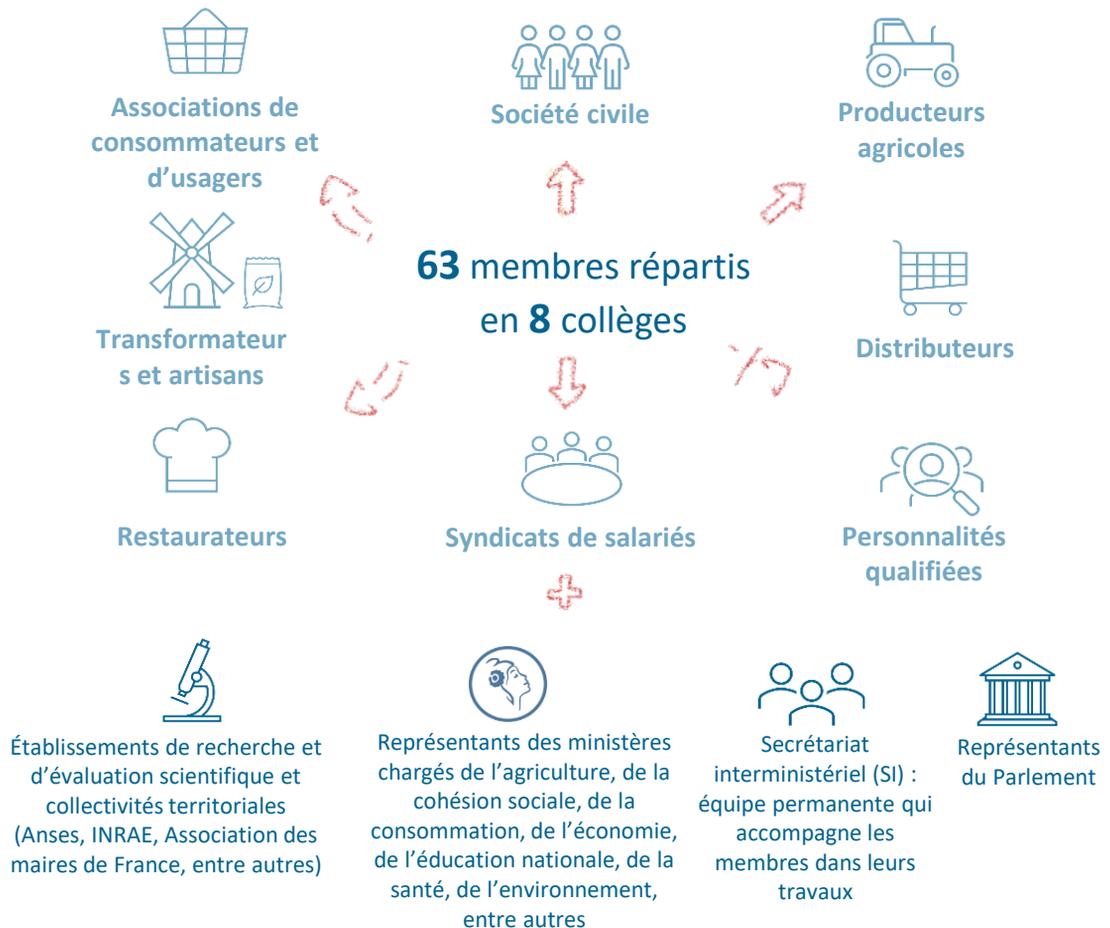
À voir : [Vidéo "Comprendre le rôle du CNA"](#)

#### Comprendre le rôle du CNA





## Qui compose le CNA ?



## Comment marche le CNA ?

Différentes personnes (les ministères par exemple) **peuvent demander au CNA de travailler et de s'exprimer sur un sujet en particulier**. On dit qu'il est "saisi". Les membres du CNA peuvent aussi décider eux-mêmes de travailler sur un sujet qu'ils pensent être prioritaire ou particulièrement important. On dit alors que le CNA "s'autosaisi".

Sur les dernières années, le CNA a par exemple produit des recommandations sur les sujets suivants : les emballages alimentaires, l'éducation à l'alimentation, l'alimentation favorable à la santé ainsi que l'alimentation en milieu hospitalier.



## À quoi servent les recommandations du CNA ?

**Les recommandations du CNA sont non contraignantes** c'est-à-dire que les personnes à qui elles s'adressent ne sont pas obligées de les prendre en compte et de les appliquer : elles constituent une incitation pour le gouvernement et la société dans son ensemble à adapter leurs comportements et leurs décisions.

Par exemple **l'avis du CNA portant sur l'alimentation en milieu hospitalier** (2017), dont la principale recommandation est de rendre le patient acteur de ses choix et de remettre le patient au cœur du repas à l'hôpital a servi de base au **projet « repas à l'hôpital »**. Ce projet a été initié par Restau'Co64 et le député Frédéric Descrozaille et a notamment été soutenu par le ministère de la santé. Il a pour but d'expérimenter au sein de différents hôpitaux volontaires une amélioration du service de restauration, notamment via plus de liberté dans la préparation des plats.

### Les groupes de concertation (GC) du CNA

Pour pouvoir étudier un sujet et produire un avis, le CNA met en place un groupe de travail appelé "**groupe de concertation**". Il est composé des membres du CNA qui se sont portés volontaires pour travailler sur le sujet, mais aussi de structures extérieures qui ne sont pas membres du CNA mais qui ont un lien avec le sujet traité. Par exemple, pour le sujet de la précarité alimentaire, des structures représentant des épiceries sociales et solidaires ont été invitées à participer au débat.

Un **projet d'avis** est rédigé puis voté par le CNA dans son ensemble. Une fois adopté, l'avis est **rendu public**. Il est **transmis aux ministères** auprès desquels le CNA est placé.

Les propositions formulées par les personnes participant aux débats citoyens sur la précarité alimentaire seront étudiées par les membres du groupe de concertation qui travaillent sur cette thématique.



## La participation citoyenne au CNA

Depuis 2020, le Conseil National de l'Alimentation associe régulièrement des citoyennes et des citoyens à ses travaux, afin qu'ils partagent leurs savoirs et leurs expériences et qu'ils puissent ainsi aider les membres dans le travail d'élaboration de l'avis.

Ensuite, les membres font un retour aux citoyennes et citoyens en **expliquant comment leurs contributions ont été prises en compte dans leurs débats et dans l'avis produit.**

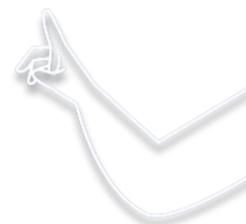
**La première fois que le CNA a eu recours à la participation citoyenne a été au début 2021 :** le CNA a organisé des débats sur le sujet des emballages alimentaires.

Vous pouvez consulter [ici](#) l'avis produit par les citoyennes et citoyens

Vous pouvez consulter [ici](#) le document de réponse que les membres du CNA ont réalisé pour les personnes qui ont participé aux débats.

### Pourquoi des débats citoyens au CNA?

- Pour faire entendre la parole citoyenne aux côtés de celle des membres du CNA ;
- Pour pouvoir connaître et prendre davantage en compte les préoccupations des citoyennes et citoyens dans les avis du CNA ;
- Pour que les citoyennes et citoyens puissent peser davantage sur l'élaboration des politiques alimentaires ;





## Pourquoi un débat sur la précarité alimentaire ?

### Contexte

Les membres du Conseil national de l'alimentation ont choisi de travailler sur le sujet de la précarité alimentaire dans un contexte de forte augmentation des inégalités d'accès à l'alimentation.

### Périmètre de travail et objectifs du groupe de concertation

Le groupe de concertation sur le sujet de la précarité alimentaire travaille depuis **octobre 2021**. Il réfléchit à la question de comment « prévenir et lutter contre la précarité alimentaire » et travaille notamment sur la manière d'atteindre les objectifs suivants:

- Rendre plus facile l'accès à une alimentation durable et de qualité, c'est-à-dire dire favorable à la santé, respectueuse de l'environnement et du travail des personnes en les rémunérant à leur juste valeur ;
- Améliorer ce qui est mis en place pour lutter contre la précarité alimentaire (aide alimentaire, épiceries sociales et solidaires, etc.);
- Faire une liste des autres initiatives qui existent (jardins partagés, achats groupés, etc.).



### Pourquoi associer les citoyens aux travaux du groupe de concertation ?

Le sujet de la précarité alimentaire a été retenu pour **être ouvert à la participation citoyenne**.

- Les débats citoyens permettront notamment d'entendre la parole de personnes qui ont vécu ou vivent des difficultés pour accéder à une alimentation suffisante et de qualité.
- **La démarche sera aussi ouverte à toute personne, puisque n'importe quel citoyen ou citoyenne peut avoir des choses à dire sur ces questions qui concernent la société dans son ensemble.**

L'avis final du CNA est attendu pour **l'automne 2022**.



### La Cellule de la participation citoyenne (CPC)

Ce groupe de travail est notamment chargé de réfléchir à la meilleure manière d'organiser des débats avec les citoyennes et citoyens sur la thématique de la prévention et de la lutte contre la précarité alimentaire.